

Le futur de la télévision du futur

di Guillaume Fraissard et Macha Séry

La télévision numérique pour tous, tel est le credo de la loi sur la télévision du futur, adoptée par le Parlement jeudi 22 février. Ce texte avait été décrété "d'urgence nationale" par le gouvernement, qui souhaitait le faire passer avant la fin de la législature. Il entérine et accélère la révolution technologique du paysage audiovisuel français.

La loi organise en France, comme dans les autres Etats de l'Union européenne, la fin de la diffusion analogique dès mars 2008, et le passage au tout-numérique d'ici au 30 novembre 2011. Un horizon lointain pour les téléspectateurs, mais qui impose à terme l'achat - certes à prix modique - d'un décodeur TNT.

Bénéfice? L'accès gratuit aux douze nouvelles chaînes du numérique hertzien, dont deux chaînes d'informations (i-Télé et BFM TV) et une chaîne pour enfants (Gulli). L'offre de télévision sera multipliée par trois pour la majorité des Français. Autres avantages de ce passage au numérique, la possibilité de recevoir la télévision en haute définition et de tenter l'expérience de la télévision mobile.

Pour accélérer ce déploiement, des aides sont prévues pour que les familles les plus modestes puissent s'équiper. Un amendement des députés impose aussi aux fabricants et aux distributeurs de téléviseurs de ne plus vendre, six mois après la promulgation de la loi, que des postes intégrant un adaptateur TNT.

A l'Assemblée nationale, l'UMP a voté pour le texte, mais le PS, le PCF et l'UDF l'ont rejeté. Motif principal de cette discorde : le "canal bonus". C'est-à-dire l'attribution, après 2011, d'un canal de diffusion supplémentaire sur la TNT, pour créer une nouvelle chaîne, à chacun des trois grands groupes audiovisuels privés : TF1, Canal+ et M6.

Au nom du Parti socialiste, Christian Paul, député de la Nièvre, a déposé un recours auprès du Conseil constitutionnel, au motif d'irrecevabilité : "Le fait de favoriser mécaniquement l'audience de certaines chaînes au détriment d'autres crée nécessairement une distorsion de concurrence. Cela oriente le choix des annonceurs vers les opérateurs qui, déjà dominants par leur position historique, offriront une surface de diffusion augmentée par la loi. Cette discrimination entre des acteurs de même nature et opérant sur le même marché pertinent est gravement préjudiciable aux nouveaux entrants dans le paysage audiovisuel français."

Le Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes (Sirti) ne dit pas autre chose. Il dénonce une loi qui "demeure muette sur la diversification des éditeurs de chaîne et le pluralisme des contenus dans le paysage de cette télévision du futur". Sur la TNT gratuite, M6 possède déjà W9 et Canal Plus détient i-Télé.

Ce "cadeau" a été justifié dans l'Hémicycle par le ministre de la culture, Renaud Donnedieu de Vabres, qui a invoqué "le préjudice subi par les chaînes (à cause du passage au numérique), dont les autorisations leur confèrent le droit de diffuser en mode analogique, jusqu'en 2012 pour TF1 et M6, et 2010 pour Canal+".

Autre argument avancé, l'effort réalisé en matière de création audiovisuelle et cinématographique qui serait actuellement, selon le ministre, "intégralement financée par les trois chaînes privées historiques". Lesquelles ont investi en 2005 plus de 485 millions d'euros. Dans le même temps, les nouveaux entrants de la TNT consacrent, dans leur ensemble, moins de 16 millions d'euros au financement de la production française. "L'extinction de la diffusion analogique ne peut se traduire en France par une réduction de la part consacrée à la production, a ajouté le ministre. C'est une question de diversité culturelle. C'est aussi une question d'emplois dans ce

secteur emblématique de notre rayonnement et de notre créativité culturels et artistiques dans le monde."

Cet argument financier est indéniable. Il explique notamment le soutien au "canal bonus" de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD). L'explosion des chaînes sur le câble et le satellite s'est rarement traduite par une hausse proportionnelle de la production, qu'il s'agisse de téléfilms de qualité ou de documentaires originaux. La plupart des chaînes thématiques et certaines chaînes de la TNT misent plus souvent sur des achats de programmes étrangers et sur d'énormes rediffusions que sur des émissions nouvelles, même si la situation est en train d'évoluer.

L'EXCEPTION FRANÇAISE DU HERTZIEN

Etrangement, cet argument fait fi des investissements consentis par les chaînes publiques, comme si elles ne participaient pas activement, elles aussi, à la production audiovisuelle avec des œuvres patrimoniales. Surtout, il relève du passé, car il ne tient pas compte des bouleversements qu'engendrera la généralisation de la TNT gratuite dans les habitudes des téléspectateurs.

Plus des deux tiers des Français ne disposent aujourd'hui que des six chaînes hertziennes, qui concentrent 85 % de l'audience globale. En Europe, c'est une exception. L'hégémonie d'une chaîne, TF1, qui a réuni 31,6 % des parts d'audience en 2006, selon Médiamétrie, ne fait que l'accentuer. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Patrick Le Lay, PDG de TF1, privatisée il y a vingt ans, s'est montré farouchement opposé au lancement du numérique hertzien en mars 2005... avant de faire volte-face et de racheter, fin 2006, 33,5 % du groupe AB, qui possède la chaîne NT1 sur la TNT.

L'offre élargie de télévision conduira fatalement au morcellement de l'audience et, par conséquent, des recettes publicitaires. Cela a déjà été constaté dans d'autres pays européens. L'engouement rencontré par la TNT - 7,2 millions de personnes se sont équipées - va changer la donne. Et, plus la couverture géographique de la TNT s'étendra, plus l'audience de ses nouvelles chaînes s'accroîtra, et avec elle, les recettes liées à la publicité. Aujourd'hui, les chaînes hertziennes doivent consacrer au moins 16 % de leur chiffre d'affaires net au développement de la production d'œuvres d'expression française.

Quel sera l'impact du "canal bonus" ? Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) estimait en juillet 2006 que "le renforcement de la position des acteurs historiques de l'analogique pourrait fragiliser la situation économique des nouveaux entrants et provoquer des effets induits de concentration sur le marché de la télévision gratuite". Il s'agit aussi de faire en sorte que le passage au tout-numérique ne soit pas une simple évolution technologique, mais bien un moteur pour la création et la diversité audiovisuelles.